

2016-02-030-DR/RH

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 4.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille seize, le onze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme BAULON, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 31



2016-02-030-DR/RH - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier et d'adopter le tableau des effectifs au 1er janvier 2016. Il précise que conformément à la réglementation, le tableau des effectifs doit être mis à jour régulièrement et que celui ci doit être joint en annexe du budget de la Commune.

Il rappelle que le tableau des effectifs au delà de son aspect réglementaire est un outil d'information et de gestion prévisionnelle important pour la Collectivité. Il permet de visualiser les postes budgétaires tout en distinguant les postes pourvus et les postes vacants. Il recense ainsi l'ensemble des postes de la collectivité par filière, cadre d'emplois et grade en précisant s'il s'agit d'emplois à temps complet ou non complet. L'obligation légale ne porte que sur les emplois titulaires et stagiaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise à jour du tableau des effectifs proposée lors de la séance prend en compte plusieurs paramètres :

- Dans un premier temps, les évolutions intervenues tout au long de l'année liées à des arrivées, des départs, des modifications de temps de travail ou encore les avancements et promotion des agents.
- Dans un second temps, les évolutions prévisibles dans le courant de l'année 2016 (créations de postes, suppressions de postes, transformations de postes liées à des éventuels avancements et promotions, modifications de temps de travail...)

Monsieur le Maire souligne enfin que comme les années précédentes, l'évolution du tableau interviendra tout au long de l'année pour permettre un ajustement au plus près des mouvements de personnel. Il précise à ce titre que le Conseil Municipal sera saisi des différentes modifications proposées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 91-298 du 20 mars 1991, modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 14 janvier 2016 portant sur les modifications et mises à jour du tableau des effectifs

**DELIBERE**

DECIDE DE CREER les postes permanents de titulaires et stagiaires à temps complet suivants :

	Catégorie B	Catégorie C
Filière administrative		2 postes TC- Adjoint administratif ppl 2ème cl 2 postes TC - Adjoint administratif 1ère cl
Filière technique	1 poste TC – Technicien ppl 2ème cl	
Filière animation	1 poste TC – Animateur ppl 2ème cl	1 poste TC– Adjoint d'animation 1ère cl
Total	2	5
	7	

Afin de pourvoir aux remplacements ponctuels d'agents titulaires momentanément absents, des agents contractuels pourront être recrutés tout au long de l'année au sein des services municipaux. Au titre de l'année 2016, une enveloppe globale budgétaire est prévue correspondant à environ 50 recrutements d'agents remplaçants sur des périodes plus ou moins longues. De même, il est proposé de pourvoir aux recrutements ponctuels de 5 agents contractuels pour le remplacement d'agents titulaires en congé maternité.

Enfin, comme les années précédentes des agents contractuels non permanents seront recrutés au titre des emplois saisonniers en 2016. Une enveloppe globale est prévue au budget 2016 et les besoins précis en terme de recrutement feront l'objet d'une délibération spécifique.

DECIDE DE SUPPRIMER les postes permanents de titulaires et stagiaires suivants :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Filière administrative	1 poste TC – Attaché	2 postes TC – Rédacteur	
Filière médico sociale			5 postes TC– ATSEM de 1ère cl
Filière culturelle		1 poste TC- AEA* ppl 2ème cl 1 poste TNC – AEA ppl 1ère cl	
Filière animation		2 postes – Animateur	
Filière sécurité			1 poste TC– Brigadier de police
Total	1	6	6
	13		

*AEA : assistant d'enseignement artistique

TC: temps complet TNC : Temps non complet



ADOPTÉ le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet au 01/01/16 ci-annexé.

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2016.

Vote: 31

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 12 février 2016
Le Maire